

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Penly-detecteurs>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Penly : Envoi de détecteurs incendie dans des conditions non autorisées par la réglementation**

18 juillet 2008

France : Penly : Envoi de détecteurs incendie dans des conditions non autorisées par la réglementation

Le 18 juillet 2008, l'exploitant de la centrale nucléaire de Penly a utilisé un mode de transport non autorisé par la réglementation pour l'envoi de détecteurs incendie à la centrale nucléaire de Cruas.

Ce que dit l'ASN :

Envoi de détecteurs incendie dans des conditions non autorisées par la réglementation

18/07/2008

Le 18 juillet 2008, l'exploitant de la centrale nucléaire de Penly a utilisé un mode de transport non autorisé par la réglementation pour l'envoi de détecteurs incendie à la centrale nucléaire de Cruas.

Ce type de détecteurs incendie contient une source radioactive de faible activité. Les transports de sources radioactives par route obéissent à la réglementation des transports de matières dangereuses par route (ADR).

Le 18 juillet 2008, l'exploitant de la centrale nucléaire de Penly a expédié par Chronopost, 40 détecteurs de fumée ionique. L'ADR exige que ce type de matériel soit expédié par un transporteur habilité pour ce type de transport, ce qui n'est pas le cas de Chronopost.

En outre, l'ADR prévoit que ce type de colis soit accompagné d'un document de transport spécifique et qu'un marquage soit présent sur l'emballage. Ces exigences n'ont pas été respectées.

Cet écart n'a eu aucune conséquence, ni sur l'environnement, ni sur les travailleurs ou le public.

C'est la troisième fois que ce type d'écart se produit sur une centrale EDF depuis 2007. C'est la raison pour laquelle cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Envoi-de-detecteurs-incendie-dans-des-conditions-non-autorisees-par-la-reglementation>